



735 - Développement de l'habitat social

735 Développement de l'habitat social - propositions financières Budget Primitif 2017

Rapport n° CD/2016/126

Service Chef de file :

L5 - Habitat

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires 2017 concernant l'aide départementale aux différents organismes participant à la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat. Il s'agit en particulier d'organismes apportant un conseil aux particuliers ou aux collectivités dans leurs projets d'habitat, comme l'association départementale d'information sur le logement (ADIL) ou les organismes de suivi animation dans le cadre de programmes d'intérêt général d'amélioration de l'habitat privé tels que "Rénov'Habitat 67" ou "Adapt'Logis 67".

Ces outils d'ingénierie favorisent la mise en œuvre des orientations du plan départemental de l'habitat signé le 5 mai 2010 ainsi que la territorialisation de la Politique Départementale de l'Habitat

Cette politique d'accompagnement, qui porte la marque de la collectivité départementale bas-rhinoise, se traduit sur le plan budgétaire par des crédits proposés pour 2017 à hauteur de 1 751 000 €, afin de tenir compte de l'accroissement du conseil apporté aux particuliers dans le cadre de la réhabilitation du parc privé et d'intégrer les enjeux de la transition énergétique des territoires et de leurs habitants.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
73540	F	Conseil de l'habitat	134 400.00	134 400.00
73540	I	Conseil de l'habitat	1 560 600.00	1 616 600.00
		TOTAL	1 695 000,00	1 751 000,00

73540 – Conseil de l'habitat

Crédits proposés au B.P. 2017 : 1 751 000 €

Ce mode d'action concerne l'ensemble des soutiens financiers du Département aux organismes apportant du conseil aux maîtres d'ouvrage dans le domaine de l'habitat (suivi-animation de programmes d'intérêt général d'amélioration de l'habitat comme "Rénov'Habitat 67" ou "Adapt'Logis 67" et pré-études d'opération programmée d'amélioration de l'habitat - OPAH), mais aussi aux particuliers à travers le soutien à l'association départementale d'information sur le logement (ADIL) ainsi que l'association AMITEL intervenant en faveur de l'accès au logement des jeunes.

Le volume de crédits consacrés à ce mode d'action s'élèverait en 2017 à 1 751 000 € contre 1 695 000 € en 2016.

Lors de sa réunion du 14 décembre 2015, le Conseil Départemental a validé le principe de la reconduction des marchés de suivi animation des programmes d'intérêt général (PIG), afin de poursuivre l'effort de réhabilitation du parc de logements privés dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre de l'agence nationale de l'habitat (ANAH), notamment en matière de réhabilitation énergétique des logements des propriétaires occupants à ressources très modestes, mais aussi des propriétaires bailleurs.

- Dans ce cadre, les crédits proposés pour le suivi-animation du PIG "Rénov'Habitat 67" s'élèverait à 1 185 600 € en 2017. La labellisation "Habiter mieux" du PIG permet de renforcer les prestations au service des particuliers pour l'accompagnement de leur projet de réhabilitation énergétique. En contrepartie, une recette de 50 %, au lieu de 35 % est apportée au Département par l'ANAH sur la partie du suivi-animation relative au fonds d'aide à la rénovation thermique (FART). Ce montant est inscrit dans les crédits de paiement versés par l'ANAH au Département.
- Les crédits proposés pour le suivi-animation du PIG "Adapt'Logis 67" concernant l'adaptation des logements à la perte d'autonomie s'élèverait à 300 000 €.
- Il est également proposé d'inscrire un crédit de 131 000 € pour la mise en œuvre du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés fragiles (POPAC), sous maîtrise d'ouvrage départementale, et pour les pré-études d'OPAH à Sélestat, Saverne et Schirmeck, sous maîtrise d'ouvrage de chaque communauté de communes.

Ces dispositifs apparaissent essentiels à la mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle des territoires et contribuent à l'atteinte des objectifs que le Département s'est donné pour lutter contre la précarité énergétique et pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Ces dispositifs font l'objet d'un cofinancement de l'ANAH à hauteur de respectivement 50 % et 35 %.

- Par ailleurs, le Département a décidé de créer en juin 1993 une structure d'information à l'échelle de son territoire, capable de renseigner les particuliers (locataires et propriétaires) en matière de logement et d'habitat, de façon neutre et compétente. L'association départementale d'information sur le logement (ADIL) organise des consultations délocalisées.

Cette association s'implique dans la mise en œuvre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, notamment dans le cadre des bureaux d'accès au logement et du dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non décent. L'ADIL prend également sa place dans les Points Info'Habitat 67 dont le principe a été confirmé par le Conseil Général lors de sa réunion du 25 octobre 2010.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider de l'inscription d'un crédit de 110 000 € pour 2017, afin de contribuer au fonctionnement de l'ADIL. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'approuver les termes du projet de convention, joint en annexe, à conclure en vue du versement de la subvention départementale en faveur de l'ADIL.

- La territorialisation de la politique départementale de l'habitat nécessite également de bien connaître le fonctionnement des marchés locaux de l'habitat. Ainsi, des crédits d'études d'habitat et d'accompagnement des programmes locaux de l'habitat sont proposés en 2017 à hauteur de 10 000 €.

Enfin, 14 400 € sont proposés pour favoriser l'accès des jeunes au logement sur l'ensemble du département dans le cadre de la bourse au logement gérée par l'association AMITEL.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 dans l'axe 735 - développement de l'habitat social.

Il décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 110 000 € à l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL 67) pour l'année 2017. Il approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département et l'ADIL 67 en vue du versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 et autorise le Président du Conseil Départemental à la signer.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY